

Augmentation de capital annoncée

Manufacture de Panneaux Bois du Sud
- MPBS -
Siège social : Route de Gabes Km 1,5 -Sfax-

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **15 juin 2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **1 420 650 dinars** par incorporation de réserves (**1 000 000 dinars** par incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement et **420 650 dinars** par incorporation d'une partie des résultats reportés) , et ce, par l'émission de **710 325 actions nouvelles** gratuites d'une valeur nominale de deux (02) dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2019.

Suite à cette augmentation, le capital de la société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » passera, ainsi, de **14 206 500 dinars à 15 627 150 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du **10 juillet 2019**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2019**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **10 juillet 2019** ;
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **10 juillet 2019** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leurs créations ;
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **10 juillet 2019**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **10 juillet 2019**.